**Compte rendu du Conseil Municipal lundi 17 octobre 2022**

**Présents :** Mme FRASSIN Claudine, M SARRAN Jérôme, Mme AJCHENBAUM Judith, M PECH Anthony, M DANIEL Francis, Mme LOPEZ Angélique, Mme AURAND Aurélie, M KORTE Stéphane, M KAPPEL Sébastien, M BONTE Erwan, M MEYSSONNIER Noël (arrivé à 20h05).

**Représentés**: Mme SUDRE Catherine par M SARRAN Jérôme.

**Excusé :**

**Absents :** Mme BUC Agnès.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Angélique.

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 14 septembre, le compte-rendu est accepté à l’unanimité (10 membres présents et 1 procuration).**

**Demande d’autorisation d’ajout de deux point à l’ordre du jour**

Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, sollicite l’autorisation d’ajouter les points suivants à l’ordre du jour :

- Subvention à l’association ACLES.

- validation du devis de MENUISERIE SALVY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l’unanimité de ses membres présents, d’ajouter ces deux points à l’ordre du jour.

Arrivée de M Noël MEYSSONNIER à 20h05.

1. **Opération «Création de toilettes publiques» - demande de subvention DETR 2022**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la commune de créer des toilettes publiques,

Considérant la réactualisation du montant du devis pour la fourniture et l’installation d’une cellule sanitaire,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

* Dalle sanitaires publiques : 4 806,00,00 € HT
* Fourniture et installation d’une cellule sanitaire : 28 350,00 € HT
* Alimentation électrique sanitaires : 840,00 € HT

Soit un coût total de 33 996,00 € HT

Considérant que pour le financement de ces travaux, la Commune peut solliciter le concours financier de l’Etat au taux le plus élevé possible, au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant les aides prévisionnelles du projet qui se déclinent de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM DES ORGANISMES** | **DETAIL** |
| ETAT - DETR | 10 415,00 € (30,64%) |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDT | 8 926,00 € (26,26%) |
| AUTOFINANCEMENT | 14 655,00 € (43,11%) |

Ouï l’exposé de Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le concours financier de l’Etat au titre du la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux le plus élevé possible et d’autoriser Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s’y rapportant.

Les sommes sont prévues au budget 2022.

***Pour : 12 Contre : Abstention :***

1. **Opération «Création de toilettes publiques» - Approbation du plan de financement**

Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, propose à l’Assemblée de valider le plan de financement pour la création de toilettes publiques.

Nature de travaux : « Création de toilettes publiques »

**Coût total prévisionnel :** 33 996,00 € HT

ETAT (DETR) : 10 415,00 € soit 30,64%

CONSEIL DEPARTEMENTAL (FDT) : 8 926,00 € soit 26,26%

AUTOFINANCEMENT : 14 655,00 € soit 43,11%

Ouï l’exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la demande de financement auprès des différents co-financeurs cités ci-dessus et autorise Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, ou toute personne qu’elle aura désignée, à signer tout acte.

***Pour : 12 Contre : Abstention :***

1. **Décision modificative n°6 - budget principal**

Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  **INVESTISSEMENT :** | **DEPENSES**  | **RECETTES**  |
| 2158-306 | Autres installations, matériel et outillage | -2 500.00 |  |
| 2184-293 | Mobilier | - 620.00 |  |
| 2313-306 | Constructions | 3 120.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

***Pour : 12 Contre : Abstention :***

1. **Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Lautrécois-Pays d’Agout - Avis des communes membres sur le projet arrêté en conseil communautaire**

Vu le Code de l’Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Lautrécois-Pays d’Agout n°2015/75 du 18 juin 2015 instituant la prescription du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d’Agout,

Vu la délibération additionnelle du Conseil de Communauté du Lautrécois-Pays d’Agout n°2018/41 du 17 avril 2018 suite à l’intégration des communes de Missècle et Moulayrès,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Lautrécois-Pays d’Agout n°2021/98 du 23 novembre 2021 suite au débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Lautrécois-Pays d’Agout n°2022/91 en date du 4 octobre 2022, à la majorité, approuvant le bilan de concertation, arrêtant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal du Lautrécois-Pays d’Agout (PLUi), et décidant de soumettre pour avis le projet du Plan Local d’Urbanisme intercommunal aux personnes publiques associées (PPA) ainsi qu’aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet,

Vu les différentes pièces composant le projet arrêté du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d’Agout,

 Considérant le contexte et les motifs qui ont conduit la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d’Agout à engager la procédure d’élaboration du PLUi, notamment pour traduire les objectifs de développement et d’aménagement du territoire, mais aussi par la création d’un outil au service des projets pour les 15 ans à venir. Il permettra de définir les grandes orientations d’aménagement et de répondre aux besoins liés au territoire, en termes d’habitat, d’équipements publics et d’activités économiques,

 Considérant que le projet du PLUi arrêté le 4 octobre 2022 a cherché, dans le respect des orientations du PADD, à tenir compte des attentes des Communes,

 Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, précise aux membres du Conseil Municipal que suite à l’arrêt du projet de PLUi par la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d’Agout, les communes membres disposent d’un délai de 3 mois pour émettre un avis sur les dispositions du PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté et donne tout pouvoir à Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, pour la mise en œuvre de la présente délibération.

***Pour : 12 Contre : Abstention :***

1. **Signature d’une convention de sécurisation du réseau BT avec le Territoire d’Energies du Tarn**

Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de modification de la ligne P.24 Les Bouriettes, les travaux envisagés par B2E, entreprise mandatée par le Territoire d’Energies du Tarn, doivent emprunter la parcelle communale cadastrée ZI n°19.

Il est nécessaire d’autoriser l’accès à cette parcelle pour permettre la sécurisation du réseau BT au poste P.24 Les Bouriettes.

La convention prendra effet à compter de la signature de celle-ci par les parties.

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Mme Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, à signer la convention relative à la servitude de passage sur la parcelle communale ZI n°19 sise Les Bouriettes et à signer l’acte notarié authentifiant la convention de ladite servitude de passage et tout document se rapportant à cette affaire.

***Pour : 12 Contre : Abstention :***

1. **Subvention à l’association ACLES**

Suite au décès de Monsieur Alain BERTHON, et conformément à sa volonté et à celle de sa famille, il est possible de faire un don à l’association ACLES, association humanitaire dont le but est de venir en aide aux familles défavorisées de Madagascar, lieu qu’affectionnait tout particulièrement Alain.

Après échange de vues, les membres du conseil municipal, à l’unanimité, donnent un accord de principe sur l’octroi d’une subvention à l’association ACLES et se prononceront ultérieurement sur la somme allouée.

***Pour : 12 Contre : Abstention :***

1. **Devis aménagement salle du conseil municipal et du secrétariat**

Madame Claudine FRASSIN présente aux membres de l’assemblée un devis de l’entreprise MENUISERIE SALVY relatif à l’aménagement de la mairie :

Il s’agit d’une part de créer un meuble 4 portes et d’ajuster 2 façades sur cadre bois pour la salle du conseil municipal et d’autre part, de créer un meuble 1 porte et étagères réglables, un meuble sous le guichet 3 côtés avec étagères réglables et un meuble en 3 plis pour le secrétariat.

Le devis s’élève à 3 630,00 € HT soit 4 356,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* ACCEPTE le devis de l’entreprise MENUISERIE SALVY pour un montant de 3 630,00 € HT soit 4 356,00 € TTC ;
* INSCRIT la dépense à l’article 2313, opération 301 ;
* AUTORISE Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, à signer le devis.

***Pour : 12 Contre : Abstention :***

1. **Questions diverses**

Néant.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame Claudine FRASSIN, 1ère adjointe, déclare la séance close à 20h15.

|  |  |
| --- | --- |
| AJCHENBAUM Judith |  |
| AURAND Aurélie |  |
| BONTE Erwan |  |
| BUC Agnès | Absente |
| DANIEL Francis |  |
| FRASSIN Claudine |  |
| KAPPEL Sébastien |  |
| KORTE Stéphane |  |
| LOPEZ Angélique |  |
| MEYSSONNIER Noël |  |
| PECH Anthony |  |
| SARRAN Jérôme |  |
| SUDRE Catherine | Procuration à SARRAN Jérôme |